

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 octobre 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard et Carole Lavallée

Messieurs Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Monsieur Bruno Marcoux

**SONT ABSENTS :**

Madame Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière et David Miljour

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 21 h.

06-CE-2017-2018

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1. Octroi de contrat – services de nettoyage spécialisé après sinistre
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1. Octroi de contrat – Smartnet CISCO – Renouvellement des contrats de soutien
13. Affaires du Service de formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

07-CE-2017-2018

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité.**

08-CE-2017-2018

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE NETTOYAGE SPÉCIALISÉ APRÈS SINISTRE**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à exécution sur demande pour des services de nettoyage spécialisé après sinistre;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) prestataires de services se sont procuré les documents d'appel d'offres;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

**CONSIDÉRANT** que deux (2) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services répétitifs nécessitant une expertise disponible seulement à l'externe ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles ;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution de services de nettoyage spécialisé après sinistre, selon les besoins ponctuels de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire ;
- 2° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à des services de nettoyage spécialisé après sinistre soit octroyé au prestataire de services « Groupe Dryco inc. », pour un montant approximatif de 186 660,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 octobre 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2020;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

09-CE-2017-2018

**OCTROI DE CONTRAT – SMARTNET CISCO – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE SOUTIEN**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des technologies de l'information, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un contrat pour l'entretien des équipements de réseautique fondé uniquement sur un prix;

**CONSIDÉRANT** que huit (8) prestataires se sont procuré le cahier de charges et cinq (5) prestataires ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme est « Softchoice LP » pour un montant approximatif de 203 976 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 octobre 2017 déposé par le Service des ressources matérielles et le Service des technologies de l'informatique, et que le contrat est d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'octroyer les contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* ;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat de services n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (« LGCE ») puisqu'il s'agit de services répétitifs nécessitant une expertise disponible seulement à l'externe ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service des technologies de l'information à la suite de l'analyse des soumissions reçues ;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'entretien des équipements de réseautique ;

2° **QUE** ce contrat de services soit octroyé à « Softchoice LP », pour un montant approximatif de 203 976 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 octobre 2017 déposé par le Service des ressources matérielles et le Service des technologies de l'information, dont la durée est de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2020 ;

3° **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucun élève n'a pris la parole.

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

Initiales de la  
présidence

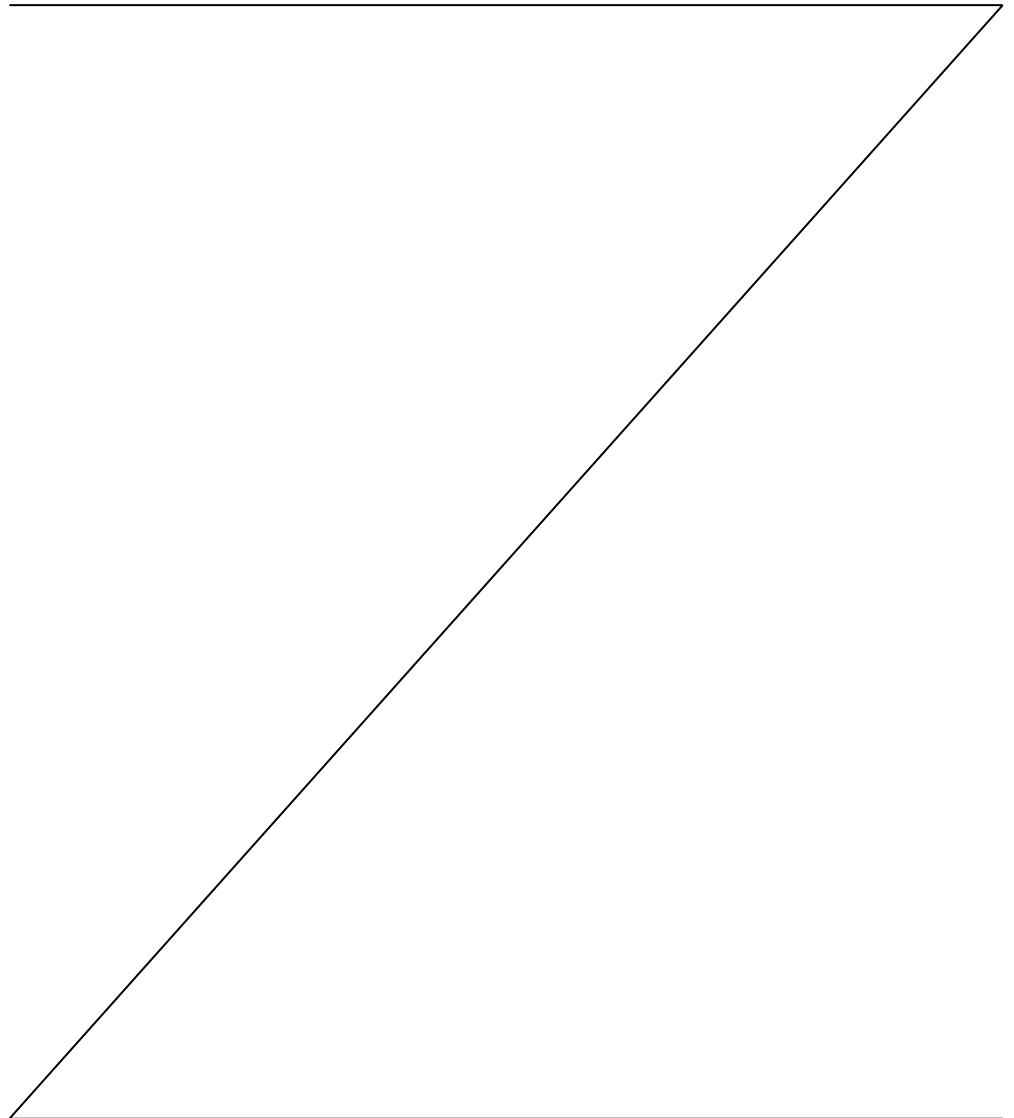
Initiales de la  
secrétaire

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 03.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale



COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

A large empty rectangular box with a diagonal line from the bottom-left corner to the top-right corner, intended for signatures.